

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande

➤ Collectivité : **DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**

➤ Intitulé de l'opération :

➤ Coût prévisionnel global du projet (HT) :

Financement	Montant HT de subvention sollicitée	Taux sollicité	Acquis ou sollicité
DSID sollicitée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ÉTAT (à préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Conseil régional	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
(A) Sous-total des aides publiques	<input type="text"/>		

(B) Autofinancement :
Montant des fonds propres

C) Autofinancement :
Montant des emprunts

TOTAL HT prévisionnel (A+B+C)

Attention : Le montant des aides publiques directes ne peut dépasser 80% du montant prévisionnel de la dépense.

Date :
et cachet de la collectivité

Signature du président du conseil départemental,